

Séance publique du 23 janvier 2006

Délibération n° 2006-3159

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier de l'Arsenal - Aménagement des espaces extérieurs Axiade Rhône Alpes - Deuxième phase de travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de Saint Fons, le quartier de l'Arsenal fait l'objet d'une restructuration urbaine globale comprenant, notamment, la réhabilitation de la résidence Zola par Axiade Rhône-Alpes (470 logements) ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs de cette résidence sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

L'aménagement des espaces extérieurs consiste en :

- la création d'une voie de desserte interne au quartier,
- la création d'un cheminement majeur est-ouest de liaison entre les résidences,
- la création de trois îlots résidentiels : 43 à 49 Zola ; 51 à 53 Zola, 55 à 61 Zola et l'aménagement des espaces de proximité,
- la réorganisation du stationnement privé et public,
- la création d'espaces publics : place publique, terrain de sports,
- la création de jardins familiaux.

Cette opération est phasée en trois tranches opérationnelles qui seront réalisées dans le cadre d'un mandat confié à l'Opac du Rhône après mise en concurrence.

La première tranche de travaux (tranche ferme correspondant à l'îlot 43-49 Zola) a été approuvée le 20 octobre 2003 en conseil de Communauté et une autorisation de programme a été individualisée pour un montant de 1 584 937 € en dépenses (rémunération du mandataire incluse) et de 1 156 347 € en recettes.

Il s'agit, aujourd'hui, de lancer la seconde tranche de travaux (tranche conditionnelle 1 correspondant à l'îlot 51-53 Zola) pour un coût global prévisionnel d'opération estimé à 2 220 062 € TTC, rémunération du mandataire incluse.

Cette seconde tranche de travaux pourrait faire l'objet de subventions de l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (Anru), l'Europe, la Région, et la commune de Saint Fons, selon le plan de financement suivant :

- Anru	377 866 €,	
- Communauté urbaine	1 239 330 €,	
- Europe	377 866 €,	(sur la base d'une dépense éligible de 1 511 467 €)
- Région	200 000 €,	
- commune de Saint Fons	25 000 €.	

Des conventions seront conclues avec la Commune et Axiade Rhône-Alpes, en fonction des différentes domanialités, pour la réalisation de l'ensemble des travaux sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Au regard de la convention de mandat signée avec l'Opac du Rhône, l'affermissement de la tranche conditionnelle 1 sera traité dans le cadre d'un ordre de service.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion du 5 décembre 2005 et d'une note d'information au Bureau le 9 janvier 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la seconde tranche de travaux du programme d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence Axiade Rhône-Alpes dans le quartier de l'Arsenal à Saint Fons, dite tranche conditionnelle 1, pour un coût global prévisionnel de 2 220 062 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- Anru	377 866 €,	
- Communauté urbaine	1 239 330 €,	
- Europe	377 866 €,	(sur la base d'une dépense éligible de 1 511 467 €)
- Région	200 000 €,	
- commune de Saint Fons	25 000 €.	

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter les subventions attendues auprès de l'Anru, l'Europe et la Région,

b) - signer les conventions et toutes pièces y afférentes avec la commune de Saint-Fons et Axiade Rhône-Alpes.

3° - L'opération Saint Fons : quartier Arsenal - espaces extérieurs Axiade 2° tranche, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fait l'objet d'une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de 2 220 062 € en dépenses et de 980 732 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 600 000 € en 2006
- . 1 620 062 € en 2007

- pour les recettes :

- . 270 000 € en 2006
- . 710 732 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,